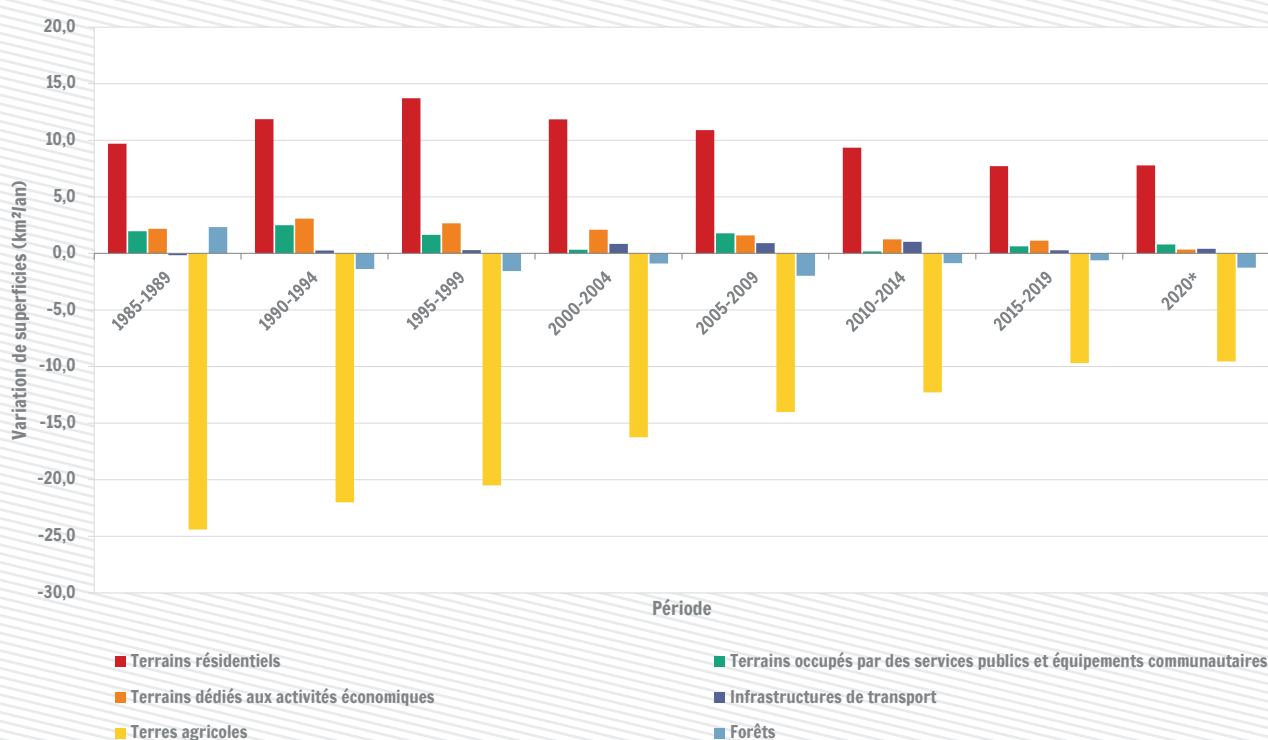


Artificialisation du sol

15,6 km²/an

De 1985 à 2021, les terres artificialisées ont connu une croissance d'au moins 562 km² en Wallonie ou une artificialisation moyenne de 15,6 km²/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2021

* Note : la dernière période du graphique représente une période de 1 an plutôt que 5

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2021, les terrains artificialisés couvraient entre 1823 et 2705 km², soit 11 à 16 % du territoire. Entre 1985 et 2021, les terrains artificialisés (sans les espaces non cadastrés) ont connu une croissance d'environ 562 km², ce qui correspond à une artificialisation moyenne de 15,6 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 605 km² entre 1985 et 2021 (soit -6,5 % en 36 ans).

Durant cette période de 1985 à 2021, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km²/an et elle baisse encore sur la période 2010-2014 à 12,7 km²/an et pour la dernière période de 5 ans (2015-2019) à 11,2 km²/an. L'année 2020 a vu le rythme d'artificialisation baisser à 10,7 km²/an selon les chiffres du cadastre. Cette année 2020 a été particulière avec la crise sanitaire liée à la crise de la Covid-19.

Artificialisation du sol

Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2021

Catégorie principale	Superficie 2021 (km²)	Part de la superficie wallonne 2021 (%)	Evolution 1985-2021 (km²)	Evolution 1985-2021 (%)	Evolution 1985-2021 (km²/an)
Terrains résidentiels	1 106,0	6,5	383,1	53,0	10,9
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,7	0,3	17,0	55,3	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	185,6	1,1	45,8	32,7	1,3
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99,0	0,6	12,3	14,2	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	105,8	0,6	33,8	46,9	1,0
Terrains à usage industriel et artisanal	176,6	1,0	53,2	43,1	1,5
Carrières, décharges et espaces abandonnés	29,3	0,2	-2,0	-6,4	-0,1
Infrastructures de transport	69,3	0,4	17,5	33,9	0,5
Autres espaces artificialisés	3,3	0,0	1,8	114,6	0,1
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	881,8	5,2	95,8	12,2	2,7
Total superficies artificialisées	1823 à 2705	10,8 à 16,0	562 à 658	44,6 à 32,2	16,1 à 18,8

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2021

En 2021, les terrains résidentiels sont les terrains artificialisés les plus étendus avec 1 106 km² (6,5 % du territoire wallon). Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 106 km² et qui représente environ 68% de la croissance des terrains artificialisés. L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal, aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires mais également aux bâtiments agricoles a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel (prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Sources : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1^{er} janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2021.

Pertinence et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » de la matrice cadastrale. Cette nature donne une information sur l'occupation/utilisation de chaque parcelle cadastrale du territoire mais comporte plusieurs limites pour une caractérisation optimale de l'utilisation du sol et son évolution (voir lien ci-dessous - Note de l'IWEPS).

Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2020, 5,2 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles induisent donc une incertitude sur les chiffres de superficie artificialisée. La superficie de la Wallonie a été revue entre 2017 et 2018 par le SPF Finances/AGPD. Cette révision implique une extension de 57,1 km² qui concerne uniquement des terrains non cadastrés.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » :

http://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2022